



Ville de Beauceville



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 avril 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 26 avril 2021 à 19h30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, et Mme Mélissa Rodrigue assistante-greffière.

Le quorum est constaté.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-04-7014 : Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant rédigé par le greffier sur demande verbale du Maire :

1. Constat du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Demande de subvention pour le développement de la collection locale de la bibliothèque;
4. Approbation règlement 2021-443 (Délégation);
5. Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021;
6. Projet de résolution pour acquisition de la propriété du 580 boul. Renault
7. Période de questions ;
8. Tout autre sujet si le Conseil est complet et y consent ;
9. Levée de l'assemblée ;

Il est proposé par Sylvain Bolduc;
Appuyé par Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par l'assistante-greffière soit adopté tel que rédigé.

R-2021-04-7015 : Demande de subvention auprès du MCC

Il est proposé par Marie-Andrée Giroux;
Appuyé par Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville, pour la Bibliothèque Madeleine-Doyon, soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications (MCC);

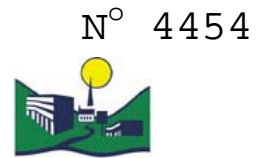
QUE la Responsable division bibliothèque, Madame Marie-Michelle Lachance, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, François Veilleux, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications.





Ville de Beauceville



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 avril 2021 (suite)

R-2021-04-7016 : Adoption règlement 2021-443 (Délégation)

ATTENDU QUE le 12 avril 2021, lors d'une séance du Conseil, le projet de règlement 2021-443 relatif aux règles de conduite et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de contracter a été déposé et qu'un avis de motion a été donné;

Il est proposé par Bernard Gendreau;
Appuyé par Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement No 2021-443 soit adopté pour entrer en vigueur conformément à la loi;

R-2021-04-7017 : Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par Keven Boutin;
Appuyé par Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Beauceville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

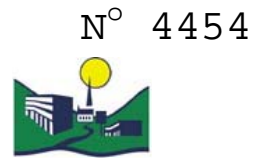
R-2021-04-7018 : Projet de résolution pour l'acquisition de la propriété du 580, boulevard Renault, lots 3 488 096, dans le but de poursuivre les travaux de construction de la descente de la piste cyclable

ATTENDU QUE la descente de la piste cyclable entre la 9^{ième} avenue et le boulevard Renault doit passer sur la propriété du 580, boulevard Renault, lot 3 488 096, propriété





Ville de Beauceville



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 avril 2021 (suite)

de feu M. Yvan Bourque, pour être construite selon les plans et devis préparés par l'ingénieur;

ATTENDU QU'en conséquence du décès de M. Bourque, l'acquisition prévue de sa propriété par la Ville de Beauceville n'a pas pu se faire selon les ententes et les délais prévus,

ATTENDU QUE les travaux de construction entamés à l'automne 2020 ont dû être arrêtés pour permettre à la succession de déterminer la personne qui sera chargée de la liquidation de la succession de M. Bourque, avant de poursuivre les démarches de vente de la propriété;

ATTENDU QUE Me Isabelle Dumont, notaire chez Notaire des Sources, de Richmond, a été mandatée par la Cour supérieure du Québec du district de Montréal comme liquidatrice de la succession avec la pleine administration selon les conditions reconnues par la Cour;

ATTENDU QUE Me Dumont a offert à la Ville de Beauceville d'acquérir la propriété de feu M. Yvan Bourque, du 580, boulevard Renault, pour les mêmes conditions qu'entendues avec M. Bourque de son vivant, c'est-à-dire :

Que la propriété soit acquise sans aucune garantie de qualité et exempt de toute responsabilité quelconque envers la succession;

Que les arrérages de taxes municipales soient couverts par l'acheteur;

Que le prix de vente entendu soit celui de l'évaluation foncière actuelle qui est de 30 700 \$;

Que la succession ait accès à la propriété jusqu'à la signature de l'acte d'acquisition, de manière à récupérer certains objets dans le but de les conserver et de les vendre;

Que les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé par Sylvain Bolduc ;
Appuyé par Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE LA Ville de Beauceville accepte l'offre de vente de Me Dumont selon les conditions énumérées et que l'acquisition soit payable à même le fonds réservé de la piste cyclable;

QUE M. François Veilleux, maire et Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, soient désignés pour signer l'acte d'acquisition pour et nom de la Ville de Beauceville et que Me Denys Quirion, notaire, soit mandaté pour réaliser la transaction.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question.





Ville de Beauceville

N° 4454

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 avril 2021 (suite)

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-04-7019 : Levée de la séance

Il est proposé par Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, Assistante greffière

